

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE COTE DE POURVILLE

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

**L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE VAL DE BRESLE** organise le **06 Octobre 2019** avec le concours de la **Mairie d'Hautot-sur-Mer** une compétition automobile régionale dénommée : **40<sup>ème</sup> COURSE DE COTE DE POURVILLE.**

Cette compétition compte pour :

- Coupe de France de la Montagne 2020
- Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie 2019
- Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Ile de France 2019

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie. sous le numéro 45 en date du 26 Juin 2019 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 480 en date du 26 Juin 2019.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

#### Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	.....Mme Françoise MAWDSLEY.....	Licence n° 1653
Commissaires Sportifs	Mme Annick LARUE.....	Licence n° 19109
	Mme Christine FAULIN.....	Licence n° 126053
Directeur de Course	M. Hubert VERGNORY.....	Licence n° 7092
Directeur de Course Adjoint	M. Lucien VARANGLE .....	Licence n° 36384
Commissaires Techniques (B au minimum)	M. Jacques SALENNE.....	Licence n° 9451
	M. François BALLENGHIEN .....	Licence n° 5641
	M. Jean-Louis AUBLE.....	Licence n° 45925
	M. Christophe BOGEMANS.....	Licence n° 44924
Chargé de la mise en place des moyens	M. Hervé LARUE .....	Licence n° 38286
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Myriam MAWDSLEY .....	Licence n° 1652
Chargé des Commissaires de route	M. Stéphane GOURDAIN.....	Licence n° 41830
Chronométreurs	M. Bruno LEROY .....	Licence n° 9337
	M. Pascal JEGOU .....	Licence n° 3899
	M. Raphael VOISIN .....	Licence n° 211834
Médecin:	Docteur Prod'homme	

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Mardi 1er Octobre 2019 à 23h59.**

Publication de la liste des engagés le **Vendredi 04 Octobre 2019 à 12h00.**

Vérifications administratives les :

.....**Samedi 05 Octobre 2019 de 16h00 à 19h00**

.....**Dimanche 06 Octobre 2019 de 07h30 à 09h00**

Vérifications techniques les :

.....**Samedi 05 Octobre 2019 de 16h15 à 19h15**

.....**Dimanche 06 Octobre 2019 de 07h45 à 09h15**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **Dimanche 06 Octobre 2019 à 09h30.**

Briefing des commissaires le **Dimanche 06 Octobre 2019 à 08h00** devant le restaurant « **Chez ADELE** » (lieu du petit-déjeuner).

Essais non chronométrés le **Dimanche 06 Octobre 2019 de 08h30 à 10h00.**

Essais chronométrés le **Dimanche 06 Octobre 2019 de 10h15 à 12h15.**

Briefing des pilotes **par écrit, remis lors des vérifications administratives.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **Dimanche 06 Octobre 2019 à 12h45.**

### **Course**

- **1<sup>ère</sup> montée le Dimanche 06 Octobre 2019 .....à partir de 13h15**
- **2<sup>ème</sup> montée le Dimanche 06 Octobre 2019.....à partir de 14h45**
- **3<sup>ème</sup> montée le Dimanche 06 Octobre 2019.....à partir de 16h15**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : ..... **après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé**

Remise des prix le **Dimanche 06 Octobre 2019 à 19h00.**

**Tous les concurrents classés et présents à la remise des prix recevront une coupe.**

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **Dimanche 06 Octobre 2019 à 08h15.**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives à **l'Espace de la Mer**, les :

.....**Samedi 05 Octobre 2019 de 16h00 à 19h00**

.....**Dimanche 06 Octobre 2019 de 07h30 à 09h00**

Vérifications techniques à **l'Espace de la Mer**, les :

.....**Samedi 05 Octobre 2019 de 16h15 à 19h15**

.....**Dimanche 06 Octobre 2019 de 07h45 à 09h15**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées:

.....**Garage Reference Automobile, Zone Verte, 76340 Rouxmesnil-Bouteilles**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Dimanche 06 Octobre 2019 à 09h00**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **Dimanche 06 Octobre 2019 à 08h15**.

#### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

### **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

#### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse ci-dessous jusqu'au **Mardi 1er Octobre 2019 à 23h59** (cachet de la Poste faisant foi) :

<b>Association RALLYGT</b> <b>7 rue Maria Chapdeleine</b> <b>14600 HONFLEUR</b>	<b>Tél : 06.51.77.62.54</b> <b>Fax : 09.89.03.24.34</b> <b>Mail : rvoisin@rallygt.fr</b>
---	--

Les droits d'engagement sont fixés à **240 €**, réduits à **120 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement à l'ordre de **ASA VAL DE BRESLE**.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **4.1P. VOITURES ADMISES**

**Le nombre des voitures admises est fixé à 150**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

#### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

*Voir règlement standard des courses de côte.*

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

*Voir règlement standard des courses de côte.*

#### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

*Voir tableau de sécurité.*

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Les publicités obligatoires et optionnelles seront communiquées lors des vérifications administratives.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La **course de côte de Pourville** a le parcours suivant : **du CD 75 bas de la côte au CD 75 sur le plateau.**

La course se déroulera en **3 montées.**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

<b>Départ</b> .....	<b>Sur le CD 75</b>
Arrivée .....	<b>Sur le CD 75 (Ex. Musée Militaire)</b>
Pente moyenne .....	<b>7%</b>
Longueur du parcours .....	<b>1300 m</b>
<b>Modalités de retour au départ</b> .....	<b>En convoi par la route de course</b>
Parc de départ ( <i>lieu</i> ) .....	<b>Sur CD 75</b>
Parc d'arrivée ( <i>lieu</i> ) .....	<b>Sur CD 75</b>

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ : CD 75 entre le parc fermé et la ligne de départ.

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu ..... **CD 75**

Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet 10 minutes avant le départ. Le concurrent qui ne serait pas présent dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Les concurrents se placeront dans tous les lieux non interdits par panneau de stationnement interdit. Il en va de même pour les plateaux qui ne devront en aucun cas gêner la circulation.

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé (*lieu exact*) ..... **Front de Mer**

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : ..... **devant le PC Course**
- pendant les essais et la course au parc départ :  
..... **devant le PC Course et au parc de regroupement situé en haut de la côte**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée ..... **devant le PC Course**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des

dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

**Espace de la Mer** ..... **Samedi 05 et Dimanche 06 Octobre 2019.**

Téléphone permanence n° ..... **06.12.90.78.38**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : **SDIS DIEPPE Téléphone : SDIS YVETOT n° 0235561111**

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) sera remis écrit aux concurrents lors des vérifications administratives.

#### **7.3P. COURSE**

*Voir règlement standard des courses de côte.*

Préciser la procédure de départ : Départ grâce à des feux tricolores.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement de chaque discipline.

### **ARTICLE 10P. PRIX**

Coupes :

- une coupe aux trois premiers au scratch
- une coupe au premier de chaque groupe
- une coupe au premier de chaque classe
- une coupe à la première féminine
- une coupe inter-association
- deux coupes seront remises aux commissaires tirés au sort
- **En raison du quarantième anniversaire de la Course de Côte de Pourville deux pilotes tirés au sort seront remboursés de leur engagement.**

Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 06 Octobre 2019 à 19h00 à l'Espace de la Mer.

**Tous les concurrents classés et présents à la remise des prix recevront une coupe.**

\*\*\*\*\*